

CONSEIL PORTUAIRE DE L'AYGAUDE DU LEVANT

**Séance du 15 juin 2023
Compte-rendu**

COMPOSITION : 12 titulaires – 8 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 11

TITULAIRES : 7

M. Francis ROUX, Président,
MM. Jimmy HUC et Alain PEGLIASCO, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,
M. Christophe CHEVALLIER, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Frédéric CAPOULADE, Philippe DAUPHIN et Jean-Michel MORILLON, représentants le CLUPIPP,

SUPPLEANT : 2

M. Greg PETYT, représentant le personnel des Ports,
M. Gérard CERCET, usager désigné par l'Autorité Portuaire,

POUVOIR (2) :

M. Fabien VINCENT donne un pouvoir à M. Jimmy HUC,
M. René MONDON donne un pouvoir à M. Frédéric CAPOULADE,

ABSENT ET EXCUSE :

M. Max CASTELLA, représentant le CLUPIPP

INVITES :

M. Aziz BOUDA, Transport du Soleil,
Mme Sabine COLL, FVANE,
M. Bernard GUIGON,

MEMBRES DE MTPM :

MM. VILLEMIN, GAUBERT, LE FUR, LAMBERT, PASQUINI, REMOLEUR et Mmes VIAN DES RIVES, JACQUET, DADOUN.

Le quorum étant atteint, monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de l'Aiguade du Levant, ouvre la séance à 14h30. Onze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. Monsieur MONDON ne votera pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 9 novembre 2022 – Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des remarques.

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)
--

2. Affaires générales

❖ **Rapport d'activité 2022**

Monsieur PASQUINI annonce que la compagnie TLV (service public) n'a pas pu communiquer à temps ses chiffres. La compagnie des Iles d'or (privé) a quant à elle enregistré 18 552 passagers en 2022 contre 19 669 en 2021. En 2022, la fréquentation est en baisse car en 2022 les massifs ont été fermés quinze jours à cause des risques incendie contre trois jours en 2021. La liste d'attente est de 22 inscrits en 2022. Il poursuit avec les recettes qui ont connu une nette baisse au niveau des passages et des droits de port, liée aux travaux de réfection du pont qui ont eu lieu en 2022.

3. Point d'avancement du projet de mise en sécurité du port

Monsieur LAMBERT remercie les usagers d'avoir contribué activement à l'enquête publique. Le 4 janvier 2023, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sans aucune réserve. Le Préfet a signé l'autorisation de travaux le 5 mai 2023.

Il indique que l'évolution du projet, à la demande des compagnies maritimes, visant à réduire la longueur du tenon et d'en arrondir l'extrémité. L'élaboration du projet est en cours, et il ajoute que la Direction des Ports proposera une réunion de présentation aux Levantins des dispositions proposées par le maître d'œuvre. Monsieur PEGLIASCO demande si le RORO sera descendu. Monsieur LAMBERT répond que oui à 1,75 m. Il ajoute que seront prises en compte certaines demandes de l'enquête publique. Le coût de ces travaux est de 4 110 000€ HT, la région subventionne ce projet pour un montant de 1 000 000€.

Monsieur LAMBERT fait part à l'assemblée des mesures compensatoires, qui sont : l'étude de faisabilité puis la mise en place d'une ZMEL, l'enlèvement des macro-déchets et des corps morts abandonnés, le remplacement des mouillages par des mouillages écologiques et la suppression de la bouée bâbord du chenal d'accès au port.

Monsieur LAMBERT explique ensuite les mesures d'accompagnement paysager du projet. Il indique que ce qui pose problème c'est l'ombrière qui est mal positionnée. Il y aura une réflexion complète des cheminements qui desservent les deux plages Nord et Sud. Afin d'interdire l'accès aux nouveaux ouvrages, pour des raisons de sécurité, depuis la plage nord, au-dessus de la digue juste avant les marches, un portillon sera positionné. Une demande a été formulée lors de l'enquête publique d'installer un pare-vue. L'ouvrage, d'une hauteur de deux mètres, est constitué de barreaux métalliques et de câbles, où sera accrochée une toile afin de cacher à la vue des bateaux ce qui se passe sur la plage. Monsieur ROUX, qui n'est pas d'accord avec l'installation de ce pare-vue, demande à l'assemblée de voter. Le conseil se prononce à l'unanimité contre la pose de ce pare-vue. Le Président propose par ailleurs que l'ombrière reste à sa place initiale. L'assemblée est d'accord avec lui.

Monsieur BOUDA souhaiterait avoir un abri pour son clark et également une installation électrique. Monsieur LAMBERT précise que ce point n'est pas pris en compte dans le projet de mise en sécurité du port, il ajoute qu'aucun réseau n'est prévu dans le cadre du projet.

Monsieur LAMBERT présente le calendrier prévisionnel des travaux. Les travaux devraient démarrer début octobre 2024 par la démolition du quai sud, suivi de la construction du quai Roro jusqu'en janvier 2025. Il précise que le sud du bassin portuaire ne sera plus accessible. Il sera possible de débarquer les personnes et les petites marchandises, mais aucune marchandise lourde durant trois mois. Il rajoute que le dossier d'autorisation ne prévoit pas que les travaux se fassent en saison, pour le respect des espèces naturelles et pour le respect de l'activité de l'île. Il poursuit en indiquant qu'en janvier 2025, la digue sera démontée, en février 2025 la coque du benzène sera retirée. S'ensuivront la construction du tenon en février et mars 2025, puis le remontage et la surélévation de la digue en avril et mai 2025, pour s'achever en juin 2025 avec les aménagements paysagers.

Monsieur CHEVALIER demande si à ce stade il y a des recours. Monsieur VILLEMIN assure qu'il n'y a aucun recours à aujourd'hui et ajoute que ce projet bénéficie d'une solidité juridique. Monsieur HUC souhaiterait savoir si sa demande de raccourcir le tenon a été prise en compte, ce qui permettrait un accostage en toute sécurité. Monsieur LAMBERT assure que oui, le tenon sera raccourci de 6 m et son extrémité arrondie. Il ajoute qu'un feu rouge sera positionné à la place de la bouée. Le duc d'albe a été demandé par la Commission Nautique pour parer au danger. Il conclut en précisant que la saison 2025 pourra commencer avec un port tout neuf.

Monsieur LE FUR explique que pour le moment il ne sait pas encore quelles entreprises auront le marché. Monsieur VILLEMIN ajoute que ce sera des entreprises au niveau national, ayant une grande technicité et qui de surcroit devront réaliser ces travaux dans un délai très court, de par les contraintes qu'ont les gens sur l'île. Monsieur VILLEMIN appelle l'attention sur le fait que ce n'est pas le budget du port qui sera en mesure de payer les 4 000 0000 € de travaux. Il y a une perspective de subvention favorable de la région, et TPM cherche des subventions partout, auprès des services de l'Etat, du département... Il précise qu'il n'y aura pas d'impact sur le budget du port. Monsieur CAPOULADE souhaite qu'une réunion avec la Direction générale de l'Armement soit organisée, afin de s'assurer qu'il y ait au moins deux allers retours par semaine pendant la durée des travaux.

4. Avancement des travaux et projets

❖ Pose des pontons flottants

Monsieur PASQUINI explique qu'il a rencontré quelques difficultés lors de la pose des pontons flottants, qui n'ont été installés que le 22/05, en partie dues à des conditions météorologiques difficiles. Il ajoute que sur les quais béton, il a fallu changer toutes les défenses. Les pontons flottants seront opérationnels jusqu'en septembre. Monsieur CAPOULADE indique qu'il manquait un pneu, ce qui a causé des problèmes d'accostage à la TLV.

❖ Réfection du quai principal

Monsieur LAMBERT indique que le confortement de la face inférieure du quai a été effectué au printemps 2021. Le remplacement des travées est prévu au printemps 2024 avec cinq semaines de travaux. Il annonce qu'une immobilisation complète de deux semaines est nécessaire et qu'une météo clémente est indispensable pour l'exécution de ces travaux.

Monsieur LAMBERT explique qu'il faudra anticiper et s'organiser au mieux pendant ce laps de temps car les marchandises ne pourront pas transiter par ce quai. Le but étant que le quai soit opérationnel pour la saison estivale.

Monsieur HUC ainsi que l'ensemble des membres sont soucieux car cinq semaines de travaux au mois de mai, cela leur paraît compliqué et très impactant. Ils demandent pourquoi ne pas avancer les travaux en février par exemple. Messieurs LE FUR et CAPOULADE expliquent que la société ECTM qui est une entreprise réactive, opérationnelle, qui fait un travail de qualité. L'entreprise a

expliqué qu'elle ne prendrait pas le risque de venir faire ces travaux en plein hiver, à cause d'une météo très incertaine et l'éventualité de mettre en péril son matériel, car du gros matériel sera mobilisé. Monsieur LE FUR ajoute qu'il faudra trouver le bon équilibre entre les usages du port et la mobilisation d'équipement qu'ils souhaitent préserver.

❖ Protection des falaises

Monsieur LAMBERT explique que la falaise présente derrière la capitainerie et les AOT est partiellement équipée d'un filet de protection qui se trouve être en mauvais état. Il rajoute qu'il convient de reprendre le filet existant et d'étendre la protection sur l'ensemble de la falaise. Les travaux sont prévus en 2024, le montant de ces travaux est estimé à 80 000€ HT.

5. AOT

❖ Attribution d'un poste professionnel

Monsieur PASQUINI indique que l'attribution d'un poste professionnel pour la société Jaca, dans la continuité des locations de paddles et de kayaks est en cours.

6. Questions diverses

Monsieur CHEVALIER souhaiterait que soit installée une caméra de surveillance près du local poubelles car il y a beaucoup trop d'incivilités. Il ajoute qu'il faudrait trouver une solution face aux odeurs pestilentielles se dégageant des poubelles qui empestent jusque sur le port. Il indique également qu'il y a un problème de sécurité, avec l'entassement des matériaux sur les quais. Monsieur PASQUINI suggère qu'il n'y ait plus de matériaux du 1/06 au 30/09, cela résoudrait cette problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président souhaite un bel été à l'assemblée et lève la séance à 15h20.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de l'Ayguade du Levant

